



Billets remboursables par anticipation à rendement rehaussé avec marge de protection CIBC liés à un indice du secteur des assurances canadien (RA), série 6

Billets avec capital à risque - Échéant le 6 avril 2028
(Le 23 mars 2021)

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets remboursables par anticipation à rendement rehaussé avec marge de protection CIBC liés à un indice du secteur des assurances canadien (RA), série 6

Liés à l'indice
Solactive Canada
Insurance AR

Clause d'appel au
remboursement
annuel (à compter
d'avril 2022)

	Rendement de l'indice de référence	Rendement fixe
Mars 2022	≥ 0,00 %	8,50 %
Mars 2023	≥ -5,00 %	17,00 %
Mars 2024	≥ -5,00 %	25,50 %
Mars 2025	≥ -10,00 %	34,00 %
Mars 2026	≥ -10,00 %	42,50 %
Mars 2027	≥ -15,00 %	51,00 %
Mars 2028	≥ -25,00 %	59,50 %

Marge de protection
variable en cas de
baisse

Points saillants du placement

Monnaie : Libellés en dollars canadiens

Indice de référence : Indice Solactive Canada Insurance AR*. L'indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Insurance TR (l'« indice cible »), sous réserve d'une réduction de 120 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé (le « facteur de rendement ajusté »).

Clause d'appel au remboursement : La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal au seuil de rendement applicable.

Bonification possible : Si la CIBC appelle les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimal majoré de 10,00 % de l'excédent, le cas échéant, du rendement de l'indice de référence sur ce rendement fixe. Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence à l'échéance est supérieur ou égal au seuil de rendement applicable, les investisseurs recevront un rendement minimal de 59,50 % (rendement annuel composé de 6,90 %), et ils recevront également 10,00 % du montant, le cas échéant, par lequel le rendement de l'indice de référence dépasse 59,50 %.

Marge de protection variable en cas de baisse : Toutefois, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra au produit i) du rendement de l'indice de référence, majoré de 25,00 %, et ii) de 133,33 % (lequel sera négatif dans ces circonstances et résultera en une perte d'une partie du capital à l'échéance), sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	30 mars 2021	6 avril 2021	6 avril 2028	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL11815
Groupe de distribution					
Colombie-Britannique		877-858-9332	Québec		855-847-6696
Ontario		866-474-4166	Canada Atlantique		888-847-6407
Prairies		866-391-8633	Service à la clientèle Fundserv		866-474-0142

* Le rendement de l'indice de référence reflète le rendement brut total de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice cible. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice cible était de 4,43 % pour la période de 12 mois terminée le 11 mars 2021, ce qui représenterait des dividendes totaux de 31,01 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.



Exemples hypothétiques

Rendement de l'indice de référence

	Date d'appel au remboursement 1	Date d'appel au remboursement 2	Date d'appel au remboursement 3	Date d'appel au remboursement 4	Date d'appel au remboursement 5	Date d'appel au remboursement 6	Date d'échéance
Le rendement de l'indice de référence est inférieur au seuil de rendement à la date d'évaluation finale							
Exemple 1	-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-40,00 %
Exemple 2	-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-36,00 %
Les billets sont appelés au remboursement avant l'échéance							
Exemple 3	5,50 % (appelés au remboursement)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Exemple 4	-2,00 %	-9,00 %	-6,00 %	44,00 % (appelés au remboursement)	s.o.	s.o.	s.o.
Le rendement de l'indice de référence est supérieur au seuil de rendement à la date d'évaluation finale							
Exemple 5	-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-12,50 %
Exemple 6	-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	77,50 %

Rendement variable

- Exemple 1 = -20,00 % (rendement annuel composé de -3,14 %)
- Exemple 2 = -14,67 % (rendement annuel composé de -2,24 %)
- Exemple 3 = 8,50 % (rendement annuel composé de 8,50 %)
- Exemple 4 = $34,00 \% + 10,00 \% \times (44,00 \% - 34,00 \%) = 35,00 \%$ (rendement annuel composé de 7,79 %)
- Exemple 5 = 59,50 % (rendement annuel composé de 6,90 %)
- Exemple 6 = $59,50 \% + 10,00 \% \times (77,50 \% - 59,50 \%) = 61,30 \%$ (rendement annuel composé de 7,07 %)

Les exemples hypothétiques qui figurent ci-dessus illustrent le calcul du montant à l'échéance selon six scénarios différents. Le rendement de l'indice de référence sera calculé en fonction du rendement de l'indice de référence, qui reflète le rendement brut total de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être interprétés comme une estimation ou une prévision quant au rendement de l'indice de référence pendant la durée des billets ou quant au rendement variable qui sera établi à une date d'évaluation. Le montant à l'échéance minimum payable à un investisseur est de 1,00 \$ par billet.

Détails du placement

Émetteur :	La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)
Capital :	100,00 \$ (valeur nominale) par billet
Montant de l'émission :	Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)
Souscription minimale :	5 000 \$ (50 billets)
Indice de référence :	Indice Solactive Canada Insurance AR. L'indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement de l'indice Solactive Canada Insurance TR, sous réserve d'une réduction de 120 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé. Le 11 mars 2021, le niveau de l'indice de référence était de 2 711,39. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 4,43 % le 11 mars 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 120 points par an sera d'environ 840 points d'indice, ce qui représente 30,98 % du niveau de l'indice de référence le 11 mars 2021. L'indice cible est un indice de rendement brut total qui reflète la variation applicable du cours des titres composant l'indice cible et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice cible. Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant l'indice cible auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent l'indice cible ni que les dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excéderont ces niveaux.
Date d'émission :	Le 6 avril 2021

Date d'échéance / Durée : Le 6 avril 2028 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés).

Clause d'appel au remboursement La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal au seuil de rendement applicable. Si la CIBC appelle les billets, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les autres rendements auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Seuil de rendement Le seuil de rendement applicable pour chaque date d'évaluation s'établira de la façon suivante :

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence
30 mars 2022	0,00 %
30 mars 2023	-5,00 %
1 ^{er} avril 2024	-5,00 %
31 mars 2025	-10,00 %
27 mars 2026	-10,00 %
30 mars 2027	-15,00 %
30 mars 2028	-25,00 %

Dates d'appel au remboursement : Les dates indiquées ci-dessous (si la date d'émission est le 6 avril 2021), étant entendu que, si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois, si une de ces dates n'est pas un jour ouvrable et qu'elle ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés :

6 avril 2022	6 avril 2023
8 avril 2024	7 avril 2025
6 avril 2026	6 avril 2027

Dates d'évaluation : Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés :

30 mars 2022	30 mars 2023
1 ^{er} avril 2024	31 mars 2025
27 mars 2026	30 mars 2027
30 mars 2028	

Montant à l'échéance : Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance), à l'égard de chaque billet qu'ils détiennent, un montant (le « montant à l'échéance ») correspondant au produit :

- i) de 100,00 \$;
- ii) par 100,00 % majoré du rendement variable.

Rendement de l'indice de référence : Le rendement de l'indice de référence (positif ou négatif) correspondra au pourcentage calculé comme suit : $(\text{niveau de l'indice}_{DEV} - \text{niveau de l'indice}_{DEM}) / \text{niveau de l'indice}_{DEM}$, où :

- le niveau de l'indice_{DEV} correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation applicable; et
- le niveau de l'indice_{DEM} correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse, le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas, les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture au prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Rendement variable : Le tableau ci-dessous montre le rendement variable payable aux investisseurs à une date d'évaluation ou à la date d'échéance de paiement, selon le rendement de l'indice de référence établi à la date d'évaluation pertinente :

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
Date d'évaluation (30 mars 2022)		
30 mars 2022	< 0,00 %	s.o.
30 mars 2022	≥ 0,00 % et ≤ 8,50 %	8,50 %
30 mars 2022	> 8,50 %	8,50 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 8,50 %
Date d'évaluation (30 mars 2023)		
30 mars 2023	< -5,00 %	s.o.
30 mars 2023	≥ -5,00 % et ≤ 17,00 %	17,00 %
30 mars 2023	> 17,00 %	17,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 17,00 %
Date d'évaluation (1 ^{er} avril 2024)		



1 ^{er} avril 2024	< -5,00 %	s.o.
1 ^{er} avril 2024	≥ -5,00 % and ≤ 25,50 %	25,50 %
1 ^{er} avril 2024	> 25,50 %	25,50 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 25,50 %
Date d'évaluation (31 mars 2025)		
31 mars 2025	< -10,00 %	s.o.
31 mars 2025	≥ -10,00 % et ≤ 34,00 %	34,00 %
31 mars 2025	> 34,00 %	34,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 34,00 %
Date d'évaluation (27 mars 2026)		
27 mars 2026	< -10,00 %	s.o.
27 mars 2026	≥ -10,00 % and ≤ 42,50 %	42,50 %
27 mars 2026	> 42,50 %	42,50 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 42,50 %
Date d'évaluation (30 mars 2027)		
30 mars 2027	< -15,00 %	s.o.
30 mars 2027	≥ -15,00 % et ≤ 51,00 %	51,00 %
30 mars 2027	> 51,00 %	51,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 51,00 %
Date d'évaluation (30 mars 2028)		
30 mars 2028	< -25,00 %	le produit i) du rendement de l'indice de référence plus 25,00 % ; et ii) de 133,33 %.
30 mars 2028	≥ -25,00 % et ≤ 59,50 %	59,50 %
30 mars 2028	> 59,50 %	59,50 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 59,50 %

Si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale et que les billets n'ont pas été appelés au remboursement à l'une des dates d'appel au remboursement, le rendement des billets sera inférieur au capital investi, et aussi peu que 1,00 % de ce capital. Les investisseurs pourraient perdre la quasi-totalité de leur placement dans les billets.

Marché secondaire et montant de négociation anticipée :

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets seront appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement pertinente. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital et feront état de la déduction du montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 3,42 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,019 % pour atteindre 0,00 % après 180 jours. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital. La vente de billets initialement achetés sur le réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs :

MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés :

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CÉLI

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Mise en garde

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 5 novembre 2019 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 1 063 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 23 mars 2021 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ou toute autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront une somme égale à leur placement initial dans les billets ni que les billets produiront un rendement à leur échéance ou avant (sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet). Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement des cours de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel les billets pourront lui être vendus, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets. Il peut être impossible pour les souscripteurs ou les acquéreurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

